5.	Photocopie de l'acte de reclassement et/ou d'avancement de grade	Uniquement pour les personnels recrutés à un grade inférieur à la catégorie A2 et ayant bénéficié d'avancement de garde et/ou de reclassement
6.	Dernier acte d'avancement	

26. MISE EN STAGE

A. RETOUR SUR TITRE DANS LES ENS ET ENSET

a. Une demande timbrée adressée au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative s/c le ministre des enseignements secondaires ;
b. Deux fiches de renseignements avec photo 4x4 dument signée par une autorité compétente ;
c. Une photocopie de l'acte d'intégration ;
d. Une photocopie du dernier acte d'avancement ;
e. Une photocopie des résultats du retour sur titre (MINESUP) ;
f. Un certificat de reprise de service de l'année en cours ;
g. Une présence effective récente au poste actuel ;
h. Une autorisation de concourir signée du MINESEC.

***Lieu de dépôt* : MINESEC**

B. AUTRES INSTITUTS DE FORMATION

a. Une demande timbrée adressée au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administratives/C MINESEC ;
b. 2 fiches de renseignements avec photo 4x4 dument signées par une autorité compétente ;
c. Une photocopie de l'acte d'intégration ou du contrat de travail ;
d. Une photocopie du dernier acte d'avancement ;
e. Un bulletin de solde récent ;
f. Une attestation d'inscription à l'école ;
g. La lettre de financement en ce qui concerne les bourses étrangères ;
h. Un état des décomptes des incidences financières relatives au stage de formation (bourse nationale) ;
i. Un avis motivé du ministre utilisateur.

***Lieu de dépôt* : MINESEC**

27. PROROGATION DU STAGE

a. Une demande timbrée adressée au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
b. Une photocopie de l'arrêté de mise en stage ;